Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_126-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.126*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_126-DE

FIXATION DU COÛT MOYEN HORAIRE DES SERVICES TECHNIQUES 2025 – CONVENTIONS VILLE / CIAS / LCC ET VILLE / CCAS ET VALORISATION DES TRAVAUX EN RÉGIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 et L.5214-16-1 ;

VU la délibération DCM 2019.249 en date du 22 octobre 2019 portant approbation des conventions de prestations de service pour la gestion des bâtiments intercommunaux, l'entretien des bâtiments intercommunaux, l'entretien des espaces verts et l'entretien de la voirie communautaire ;

VU la délibération DCM 2022.328 en date du 17 novembre 2022 portant approbation de la convention entre la ville et le CCAS pour la valorisation des fonctions ressources apportées par la ville au projet du CCAS ;

VU l'avis de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 avril 2026 ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, Marchés publics et Suivi des contractualisations, rappelle à l'assemblée qu'en 2019 des conventions de prestations de service ont été signées entre la ville de Liffré, le CIAS et Liffré-Cormier Communauté pour la gestion des bâtiments intercommunaux, l'entretien des bâtiments intercommunaux, l'entretien des espaces verts et l'entretien de la voirie communautaire. De même en 2022, une convention a été signée entre la ville et le CCAS pour la valorisation des concours et prestations apportées par la ville au CCAS.

Ces conventions fixent les modalités de refacturation des interventions des agents techniques de la ville de Liffré à Liffré-Cormier Communauté, au CIAS et au CCAS, avec l'applications des coûts moyens N-1 par catégorie (C, C+ et B) et par service. Concernant les agents de catégorie A, le coût appliqué est le coût réel N-1. Quel que soit la catégorie, une valorisation d'un coût environné à 3% du coût RH est prévue afin de tenir compte de l'amortissement du matériel, des mises à dispositions de locaux, frais de déplacement etc.

Il convient de prendre chaque année une délibération fixant ce coût moyen horaire environné par catégorie et par service afin d'appliquer ces conventions.

Il est également proposé d'utiliser ces coûts horaires afin de valoriser les travaux en régie.

Ainsi, les coûts 2025 applicables en 2026 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_126-DE

Catégorie	*Service*	*Coût 2025 environné*
A	Bâtiment	41,27 €
B	Bâtiment	33,00 €
C+	Bâtiment	31,45 €
C	Bâtiment	26,31 €
B	Voirie	29,99 €
C	Voirie	27,46 €
C+	Entretien	30,69 €
C	Entretien	25,28 €
B	Espace vert	34,15 €
C+	Espace vert	30,47 €
C	Espace vert	25,36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les coûts moyens 2025 présentés ci-dessus, applicables en 2026 dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de prestation de service et de la valorisation des travaux en régie.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr